

**VILLE DE BRUXELLES**  
**Urbanisme – Plans et autorisations**  
*Monsieur G. MICHIELS, Directeur*  
Centre Administratif  
Boulevard Anspach, 6  
**B - 1000 BRUXELLES**

V/Réf : 89A/13 21483  
N/Réf. : AVL/KD/BXL-2.2395/s.552  
Annexe : 1 dossier

Bruxelles, le

Monsieur le Directeur,

-

Objet : BRUXELLES. Rue Alphonse Wauters, 13.  
Surhaussement et extension de la maison, division en 4 logements.  
Demande de permis d'urbanisme. Avis de la CRMS.  
*(Dossier traité par : M. L Cartal.)*

En réponse à votre lettre du 19/03/2014, sous référence, reçue le 24/03/2014, votre demande a été portée à l'ordre du jour de la séance de la CRMS du 02/04/2014.

La demande concerne une maison qui date d'avant 1932 et qui comprend déjà trois logements. Elle vise le surhaussement de deux étages, l'extension en façade arrière et l'aménagement d'un quatrième logement.

La CRMS ne s'oppose pas à la surhausse mais propose d'en améliorer l'aspect architectural. Elle demande que la porte-fenêtre de la travée de droite du 3<sup>ème</sup> étage soit réduite aux dimensions des baies inférieures de cette même travée. La Commission demande de ne pas appliquer du zinc comme revêtement de façade de la surhausse mais de s'inspirer des matériaux déjà présents. Le garde-corps en verre clair feuilleté devrait être remplacé par une allège plus traditionnelle (en dur). Les châssis en aluminium laqué ne constitueraient pas une amélioration pour le bien ; ils devraient être en bois. L'usage du PVC pour les châssis arrière devrait être proscrit.

Le cas échéant, la DMS proposera à la Commission de concertation des conditions supplémentaires pour améliorer le projet. Si ces conditions sont retenues dans l'avis de la Commission de concertation, il appartiendra à l'autorité délivrant le permis d'urbanisme de surveiller le suivi à donner à ces conditions.

Veillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de nos sentiments très distingués.

A. VAN LOO  
Secrétaire

M.-L. ROGGEMANS  
Présidente

Copies à : - A.A.T.L. – D.M.S. : Mme S. Valcke (+ par mail : Mmes S. Valcke, M. Muret, L. Leirens, N. de Saeger, MM. Th. Wauters, H. Lelièvre) ;  
- A.A.T.L. – D.U. : Mme B. Annegarn (+ par mail : M. Fr. Timmermans) ;  
- M. G. Coomans de Brachène, échevin de l'Urbanisme et du Patrimoine (par mail) ;  
- M. Th. Van Ro, secrétaire de la Commission de concertation (par mail).